

Compte-rendu - Comité du GAL Comminges Pyrénées – 14/12/2022

Liste des personnes présentes

Membres titulaires du collège public :	FRECHOU Alain LADEVEZE Michel
Membres titulaires du collège privé :	ADOUE Jean DUCHAUD Bertrand GODICHAUD Patrick NOILLY Yves
Membres suppléants du collège public ayant voix délibérative :	BRILLET Gérard GIMENEZ Philippe
Membres suppléants du collège privé ayant voix délibérative :	TALBOT Julie DRUTEL Claudine MALLET Frédéric

Liste des personnes excusées

Membres du collège public	ARJO Claudette, DOUGNAC Jean-Claude, DUCLOS Jean-Yves
Membre du collège privé	CASSING Myriam, SAUNIER BORRELL Philippe, PAULUS Cédric

Rappel de l'ordre du jour

9h - Point sur la mise en œuvre du programme (voir PowerPoint)

- Le programme LEADER parmi les Fonds Européens Structurels et d'Investissement
- Les conditions d'intervention
- Le rôle du GAL (Groupe d'action Locale)
- La grille d'analyse des projets

Compte-rendu

Monsieur ADOUE, Vice-Président du GAL Comminges Pyrénées souhaite la bienvenue aux participants et accueille les nouveaux membres du GAL. Un tour de table permet à chacun de se présenter.

Toutes les structures du collège privé ont renouvelé leurs souhaits de poursuivre au sein du comité LEADER (tableau des membres ci-joint) ; sauf l'UMIH 31 qui n'a pas donné suite à nos relances.

Lors d'un dernier comité, il a été évoqué d'inviter une structure dans le domaine de la jeunesse par exemple la MJC, ou d'intégrer le CODEV (Conseil de développement), en cours de constitution au Pays. L'équipe LEADER propose de laisser le temps de la réflexion.

Pour information, le dossier de candidature LEADER 2023-2027 a été adressé à la Région Occitanie fin octobre. Le Pays est en attente de la réponse de la Région quand au montant de l'enveloppe attribuée.

Il ne sera pas possible de délivrer les accusés de réception aux porteurs de projets au 1^{er} janvier 2023. Nous sommes en attente de la date officielle, vraisemblablement 1^{er} trimestre 2023.

Proposition de modification de la grille d'analyse des projets

1/ Les principes Fondamentaux du Programme LEADER (sur 10 points)

Thématique d'analyse		Critères	Note
1. A. Partenariat / Mise en réseau		Pas de partenariat ni de mise en réseau des acteurs locaux	0
		Partenariat mais limité (ponctuel, financier uniquement, simple communication autour du projet...)	1
		Partenariat basé sur un travail régulier fondé sur un objectif partagé Au moins 1 partenaires (autres que financier)	2
		Partenariat diversifié et fondé sur un objectif partagé aussi bien pour la conception que pour la mise en œuvre du projet (avec des pratiques communes) - <i>notamment via un cadre formalisé (convention...)</i> Au moins 2 partenaires (autres que financiers) et/ou partenariat public-privé	3
1. B. Démarche ascendante et/ou participative*		Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche, l'action est conduite de manière classique : mode de participation par information	0
		Démarche participative ponctuelle (le public cible ou de leur représentant est impliqué sur le diagnostic/les enjeux) et/ou partielle : mode de participation par consultation	1
		La démarche participative fait partie intégrante du projet (prise en compte du public cible ou de leur représentant sur les objectifs à atteindre, les moyens à mettre en œuvre, dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet) : mode de participation par concertation voire utilisation de méthode originale de participation (atelier brainstorming...)	2
1. C. Innovation	1. C. a Degré d'innovation	Reconduite d'une opération déjà existante (par le même porteur de projet et /ou sur le même lieu de projet)	0
		Opération déjà existante mais améliorée (exemples : élargissement de la zone d'action, du public cible, nouveau partenaire à l'opération...)	1
		Opération nouvelle en Pays Comminges Pyrénées et/ou au-delà	2
	1. C. b Nature de l'innovation*	Le projet ne répond à aucun critère	0
		Le projet répond en partie aux critères (au moins 1 critère)	1
		L'innovation fait partie intégrante du projet (au moins 3 critères)	2
1. D. Démarche de transférabilité / caractère pilote de l'opération (1) *		Pas de démarche particulière pour communiquer ou valoriser les acquis	0
		Démarche de suivi/évaluation/capitalisation et de partage/transfert d'expérience (à l'échelle locale et éventuellement au-delà) justifiée et argumentée	1

L'équipe LEADER propose de ne pas changer cette première partie.

➤ Proposition acceptée.

2/ La stratégie locale du Gal Comminges Pyrénées (sur 13 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
2. A. Le projet est-il structurant (échelle de réalisation et/ou d'impact) ? (2)	Communale	0
	Communautaire ou à l'échelle de plusieurs communes	1
	Pays Comminges Pyrénées	3
	Au-delà	4

Il est proposé de modifier la graduation des notes et d'appliquer 0 pour un projet à l'échelle communale, 1 pour un projet communautaire ou à l'échelle de plusieurs commune, 2 pour un projet sur l'ensemble du Pays Comminges Pyrénées et 3 pour un projet Au-delà.

➤ Proposition acceptée.

2. B. Cohérence avec la fiche action ciblée de la stratégie du GAL ? (3) *	Manque de cohérence	0
	Projet inscrit dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL et partiellement cohérent avec ses objectifs	2
	Projet inscrit pleinement dans le type d'opérations que souhaite soutenir le GAL en cohérence avec ses objectifs	4

Il est proposé de ne pas modifier ce critère. Si lors de la pré-notation la note 0 est attribuée au projet, l'équipe technique doit informer les membres du GAL car cette note est éliminatoire et le projet ne peut être soutenu par le LEADER.

2. C. Impact local du projet en termes d'emploi et d'activité économique générée	Impact positif mais indirect ou faible : - Projet participant au maintien d'emploi - Et/ou projet favorable à un potentiel d'emploi	+ 2
	Impact positif significatif : - Projet créateur d'emploi - Et/ou emplois créés de long terme - Et/ou projet favorisant l'usage de produits ou services locaux	+ 4

Ce critère est remplacé par la proposition suivante : 2 C et 2 D

L'objectif étant de renforcer l'impact économique et l'emploi générés par les projets en séparant les critères.

2 C - impact économique : contribution du projet au développement économique du territoire

- Le projet ne va générer aucune retombée économique sur le territoire et ne vise pas cet objectif = 0
- Le projet va générer indirectement des retombées économiques sur le territoire mais c'est difficilement évaluable = 1
- Le projet va générer des retombées économiques directes sur le territoire (avec possibilité d'évaluation finale) = 3

2 D – emploi : contribution du projet en terme du maintien ou à la création d'emploi

- Le projet ne génère pas directement ou indirectement le maintien ou la création d'emploi = 0
- Les objectifs du projet génèrent le maintien ou la création d'emploi indirecte = 1
- Le projet génère la création d'emploi direct (avec des objectifs chiffrés) = 3

➤ Proposition acceptée.

3/ Les finalités et les éléments de méthode du développement durable (5 points)

Thématique d'analyse	Critères	Note
3. A. Contribution du projet à une ou plusieurs finalités du développement durable*	Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche	0
	Le projet porte partiellement sur des finalités de développement durable : impacts justifiés et argumentés pour 1 à 2 finalités	2
	Le projet s'inscrit pleinement dans une telle démarche : impacts justifiés et argumentés pour au moins 3 finalités	5

La proposition est d'aller vers plus de progressivité de 0 à 5

- Le projet ne s'inscrit pas dans une telle démarche = 0
- Le projet porte sur une finalité de développement durable = 1
- Le projet porte sur 2 à 3 finalités de développement durable = 2
- Le projet porte sur 4 à 5 finalités de développement durable = 5

➤ Proposition acceptée.

4/ la faisabilité et les modalités de mise en œuvre du projet (5 points)

4. A. Mise en œuvre du projet	4. A. a. Les objectifs du porteur de projet par rapport aux indicateurs d'évaluation du GAL sont cohérents et suffisamment ambitieux par rapport à la stratégie du GAL	+ 1
	4. A. b. [Pour les porteurs de projets privés] Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet : capacité d'autofinancement et d'avance de trésorerie, cohérence du projet au vue du projet global de la structure (plan d'affaire) (4)	+ 1
	4. A. c. Pour les projets qui font l'objet d'une opération événementielle/animation ponctuelle : le projet s'inscrit dans une stratégie plus globale de la structure porteuse	+ 1

Pour le critère 4.A.a, il est proposé de le modifier par :

- Le porteur de projet s'est associé des services d'organismes de conseil, est accompagné par un organisme spécialisé ou a les compétences requises en interne (Ex : CAUE, Chambre consulaire, office de tourisme, BGE, Initiatives Comminges ou CV)
Oui = 1 non =0

Pour le critère 4.A.b, il est proposé de modifier par :

- Le porteur de projet à fait le lien avec les acteurs du territoire : oui = 1 non = 0

Les anciens critères 4.A.b : Capacité démontrée à mettre en œuvre le projet et 4.a.c : Pour les projets qui font l'objet d'une opération événementielle/ animation ponctuelle sont conservés et deviennent respectivement 4.A.c et 4.A.d.

➤ Propositions acceptées.

4. B. L'après-projet LEADER (en particulier sur le volet financier, le programme n'ayant pas vocation ou possibilité à financer des actions régulières)	Le projet ne prévoit pas la question de l'après projet et/ou opération ponctuelle	0
	Projet susceptible d'être reconduit avec des moyens identifiés	+ 1

Il est proposé de modifier le critère 4.B : L'après-projet LEADER par une évaluation des indicateurs de résultats et de réussites que le porteur de projet aura lui-même proposé. Ce qui démontrera une réflexion à ce sujet.

- Le porteur de projet n'a pas prévu de démarche d'évaluation et/ou de suivi qualitatifs et quantitatifs du projet = 0
- Le porteur de projet a prévu une démarche d'évaluation avec des indicateurs qualitatifs et quantitatifs du projet =1

➤ Proposition acceptée.

La nouvelle grille d'analyse des projets est jointe à ce compte rendu.

Plusieurs membres du comité ont demandé qu'on leur transmette les fiches actions de la candidature 23/27. Les 4 Fiches Actions sont jointes à ce compte rendu.

Le financement des projets privés a été évoqué, et notamment les délais d'attribution des subventions et des fonds LEADER qui interviennent après paiement des factures et instruction par la Région. Ce délai atteint 9 mois en moyenne.

Certaines structures privées peuvent être amenées à solliciter des prêts relais.

M. ADOUE propose de réunir les banques du territoire du Comminges afin de leur présenter le programme LEADER et son fonctionnement, afin de trouver un appui auprès d'elles dans l'accompagnement des porteurs de projets. L'équipe LEADER va proposer un projet de courrier d'invitation en ce sens.

Madame DRUTEL rapporte les difficultés des habitants du Comminges à trouver un médecin traitant (1/4 de la population du Comminges). Madame Crutch indique que dans le programme LEADER 2014-2022, trois projets de santé ont été financés : la MSP de Saint-Béat/Marignac, la MSP de Montréjeau ainsi que la maison médicale de Salies-du-Salat. Les actions en faveur de la santé sont maintenues sur la prochaine programmation. (Fiche Action 1)

Monsieur ADOUE remercie les membres du GAL pour leur participation et souhaite à tous de bonnes fêtes et clôture la séance à 11h.

Monsieur Jean-Yves DUCLOS

Président du Groupe d'action locale Comminges Pyrénées

